



Communauté de  
Communes  
du Castelnaudais

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L.2312-1 DU CGCT

Exercice budgétaire 2020

# SOMMAIRE

## LE CONTEXTE NATIONAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2020

### LE CONTEXTE LOCAL

- Faits marquants année 2019
- Organigramme décisionnel
- Champs de compétences de l'EPCI
- Etat des lieux de l'avancement du projet de territoire
- Prospective financière consolidée (budget général et budgets annexes M14)
- Etat de la dette
- Dotations
- Recettes fiscales
- Annexe : Gestion prévisionnelle des emplois

Nouveau

# Le contexte national d'élaboration du budget 2020

## Projet Loi de Finances 2020

### Perspectives macroéconomiques

- Croissance du P.I.B. prévue en 2020 à 1,3% (1,4% prévu en 2019).
- Inflation prévue +1,0% en 2020 (comme le prévisionnel de 2019).
- Déficit public prévu à 2,2% du P.I.B. en 2020 grâce aux excédents de la Sécurité sociale et aux excédents pérennes des collectivités locales (politique de désendettement); contre 3,3% en 2019 consécutif à la transformation du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en allègements pérennes de cotisations sociales. Sans cette mesure le déficit aurait été de 2,3% du P.I.B en 2019.
- Des taux d'intérêt bas (1%) voir nuls pour les collectivités locales et négatif pour l'Etat (-0,20%), la France étant le seul grand emprunteur de la zone euro.

### Perspectives des administrations publiques locales

- Croissance modérée prévue des dépenses de fonctionnement : +1,2% en 2020 (contre +1,5% en 2019 et +1,8% en 2018).
- Repli prévu de la croissance des dépenses d'investissement : +1,8% en 2020 conséquence du cycle des élections électorales (les communes et EPCI représentent 60% de la dépense publique); après +8,1% en 2019, +7,5% en 2018 et +7,2% en 2017.
- Croissance prévue des recettes fiscales : +1,8% en 2020 conséquence de l'effet périmètre de la recentralisation de l'apprentissage et du RSA de la Réunion, contre +3,1% en 2019.
- Excédent de financement prévu : +5,8 milliards d'euros en 2020 conséquence de l'accroissement des recettes (fiscalité qui reste productive), modération des dépenses de fonctionnement, et repli de l'investissement (élections).

Nouveau

# Le contexte national d'élaboration du budget 2020

## Projet Loi de Finances 2020

### La rénovation du mécanisme de la D.G.F. territoriale :

- D'une dotation de base (30%) au prorata de la population DGF pondérée par le coefficient d'intégration fiscale (CIF)
- D'une dotation de péréquation (70%) au prorata de la population DGF pondérée par le CIF (plafonné à 0,6) multiplié par la somme du rapport entre le potentiel fiscal par habitant moyen des EPCI de la même catégorie et du potentiel fiscal par habitant de l'établissement, et du rapport entre le revenu par habitant moyen des EPCI et du revenu par habitant de l'établissement calculé par référence à la population totale.

### Réforme de la dotation d'intercommunalité

Montant de la dotation d'intercommunalité de 2020 estimée à 1,590 Milliards d'€ :

- Augmenté d'un abondement de 30 Millions d'€
- Mécanisme de réalimentation des dotations d'intercommunalité si la dotation d'intercommunalité par habitant perçue l'année précédente était inférieure à 5€ par habitant.

### Report de la modification du calcul du CIF

La prise en compte de la compétence assainissement dans le calcul du CIF (coefficient d'intégration fiscale) est reportée en 2026.

La réforme de la dotation d'intercommunalité réduit les inégalités de potentiel fiscal harmonisé mais ne renforce pas la performance de la péréquation entre les intercommunalités.

Nouveau

# Le contexte national d'élaboration du budget 2020

## Projet Loi de Finances 2020

### La rénovation du mécanisme de la DGF territoriale :

- Une mutualisation intercommunale de la DGF

Ce mécanisme prévu par le loi RCT de 2010 permet dans les 2 mois suivant la communication des montants de DGF à l'organe délibérant de l'EPCI de proposer à l'ensemble des communes membres :

- Une mise en commun de tout ou partie des attributions.
- Une répartition intégrale entre les communes à partir de critères de ressources et de charges librement choisis dans un objectif de solidarité et de cohésion des territoires.
- Une proposition adoptée à la majorité des suffrages exprimés.
- Une garantie accordée aux conseils municipaux
- Une approbation de la proposition de l'EPCI dans un délai de 2 mois, à défaut la proposition est supposée rejetée.

- Une approbation des communes membres de l'EPCI à l'unanimité, et une délibération de l'EPCI à la majorité des 2/3.

- Une limitation de l'ampleur de la redistribution
- La différence entre le montant initial et le montant final ne peut être supérieure à 1% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la commune constatée dans le compte de gestion afférent à l'avant dernier exercice.

### Le décalage de la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA :

- Une mesure visant à réduire le délai de traitement en préfecture et de versement des attributions
- Un report de la date d'automatisation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour permettre de définir une assiette éligible automatisée des comptes.

Rappel  
2018-2022

# Le contexte national d'élaboration du budget 2020

## Loi de Programmation des finances publiques 2018-2022

### Encadrement des dépenses de fonctionnement

L'objectif est d'encadrer la trajectoire des dépenses de fonctionnement.  
Le taux d'évolution annuel, pour les dépenses réelles de fonctionnement est fixé à **1,1% / an en valeur** (soit +0,1% / an déduction faite de l'inflation) pour les communes et EPCI à fiscalité propre.  
Introduction d'une obligation de contractualisation avec le préfet pour celles dont les dépenses réelles de fonctionnement excèdent 60 millions d'euros.

### Référence à un plafond d'endettement

L'objectif est de mieux encadrer l'endettement avec la mise en place d'une « **Nouvelle règle prudentielle d'endettement** ».

Ainsi le plafond d'endettement (encours de la dette / CAF brute de l'exercice) est fixé entre 11 et 13 années pour les EPCI à fiscalité propre de + de 50 000 habitants.

### Dotations et concours financiers de l'Etat

Fongibilité des crédits des dotations et concours financiers (y compris FCTVA) aux collectivités territoriales au sein de l'enveloppe normée.

Pérennisation de la péréquation horizontale avec un FPIC stabilisé à 1 milliard d'euros.

Renforcement des dotations de péréquation verticale (DSU; DSR) et fonds d'investissement (DSIL)

# Faits marquants de l'année 2019

- **Projet de création d'une maison du tourisme du Castelrenaudais mutualisée avec l'entrée du Musée du cuir**
- **Dans le cadre du volet Tourisme : Partenariat avec la Fédération Française de randonnée pédestre : travail sur les 407 km de randonnées et les connections intercommunales**
- **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – suite**
- **Acquisition d'une réserve foncière à Autrèche en prévision de l'extension de la ZAC Porte de Touraine**
- **Versement de subventions aux associations proposant l'apprentissage de la musique**
- **Adhésion au SMICTOM à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour la gestion des ordures ménagères**
- **Labellisation du Castelrenaudais comme Territoire d'Industrie**
- **Signature de la convention Opération Revitalisation des Territoires pour Château-Renault et le Castelrenaudais**
- **Nomination d'un DPO (délégué à la protection des données) pour 13 communes du territoire**

# L'organigramme des élus communautaires



2018-2020

**PRÉSIDENT**  
Jean-Pierre GASCHET  
Adjoint au Maire de Le Boulay

**VICE-PRÉSIDENT**  
aux Equipements Industriels  
et Commerciaux de  
l'Economie Locale  
**Gino GOMMÉ**  
Maire de Neuville-Sur-Brenne

**VICE-PRÉSIDENT**  
aux Entreprises, Animations  
Economiques,  
Centre Aquatique et  
Ressources Humaines  
**Francis BILLAULT**  
Maire d'Autrèche

**VICE-PRÉSIDENT**  
à la Protection  
du Milieu Naturel  
**Pierre DATTÉE**  
Maire de Saunay

**VICE-PRÉSIDENT**  
à la Petite Enfance  
Enfance Jeunesse et à  
la Promotion du Tourisme  
sur le territoire  
**Gilles FILLIAU**  
Adjoint au Maire de Château-  
Renault

**VICE-PRÉSIDENTE**  
au Territoire et  
au Projet PLUI  
**Isabelle SENECHAL**  
Maire de Saint-Laurent-en-  
Gâtines

**Commission Stratégie,  
prospection économique  
et Equipements industriels  
et commerciaux**

- Prospection / Partenariat
- Conseils aux entreprises
- Offre foncière et immobilière (développement, commercialisation et représentation auprès des instances)
- Analyse de faisabilité commerce de proximité
- Aides aux artisans et commerçants
- Innovation
- Emploi / Insertion
- Eco présenteielle
- Animation locale et stratégique
- Gestion / Entretien / Construction de l'offre foncière (Parcs d'activités) et Immobilière (Atelier-Relais, bâtiments industriels, Gendarmerie, MSP Emile ARON)
- Bâtiment technique
- Espaces Verts
- Siège communautaire et l'espace Entreprises
- Aire d'accueil des gens du voyage

**Commission Equipement**

- Gestion du centre aquatique (entretien, maintenance, renouvellement...)
- Animation (apprentissage,loisirs, événementiels, associations)

**Conseiller Communautaire  
délégué  
Marc LEPRINCE**

- Suivi de la politique du transport scolaire avec la Région-Centre Val de Loire,
- Relations partenaires avec les établissements scolaires et les parents,
- Suivi du dossier transport lié aux compétences communautaires.

**Commission Protection  
du Milieu Naturel**

- Ordures Ménagères (émission de la rédevance, information aux usagers, communication de proximité)
- SPANC (contrôles des Installations, vidanges, réhabilitations des Assainissements Non Collectifs)

**Commission  
Petite Enfance  
Enfance Jeunesse**

- Animation et coordination des 3 structures d'accueil (multi-accueil, crèche familiale, Relais Assistants Maternels)
- Coordination enfance jeunesse

**Commission  
Territoire**

- Instruction des actes d'urbanisme
- Conseil Assistance aux communes
- Assistance aux modifications et suivi Plan Local d'Urbanisme
- Habitat (Plan Local de l'Habitat)
- Planification (SCOT, PDALPD)
- Mobilité (expérimentation, transport, etc)
- PLUI
- MSAP

**Communauté de Communes du Castelnaudais**

5 rue du Four Brûlé - BP 54 - 37110 CHATEAU-RENAULT

Tél. 02 47 29 57 40

contact@cc-castelnaudais.fr



# Champs de compétences de l'EPCI

## Obligatoires

- Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 dont notamment :
  - Immobilier d'entreprises : construction, achat, vente ou location de locaux d'activités, d'ateliers relais, de bâtiments d'accueil,
  - Aides aux entreprises dans le cadre des dispositions légales en vigueur,
  - Actions de communication et de promotion pour mettre en valeur l'attractivité du territoire.
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

# Champs de compétences de l'EPCI

## Obligatoires

- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires :**
  - Action de création et de maintien des commerces de première nécessité (boulangerie, épicerie, boucherie et multiservices...),
  - Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services.
- **Promotion du tourisme, dont création d'office de tourisme**
- **Aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

# Champs de compétences de l'EPCI

## Obligatoires

- **GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement :**
  - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
  - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris l'accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
  - La défense contre les inondations et contre la mer,
  - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans ce cadre, la Communauté de communes exerce sa compétence par délégation à un syndicat reconnu en EPTB ou en EPAGE.

# Champs de compétences de l'EPCI

## Optionnelles

- **Politique du logement et du cadre de vie :**
  - Elaboration, gestion et suivi d'un programme local de l'habitat (PLH)
  - Opération programmée d'amélioration de l'habitat
  - Réalisation des logements locatifs sociaux dans le parc immobilier communautaire existant (à l'exclusion des bâtiments appartenant au domaine public et des constructions neuves) : opération, acquisition-réhabilitation, sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou H.L.M.
  - Participation aux opérations de réhabilitation menées par les offices d'H.L.M. sur le parc immobilier privé non communal existant
  - Dans le cadre de la contribution au maintien des commerces et des services de première nécessité, acquisition, réhabilitation et gestion des logements locatifs ou locatifs sociaux annexés (opérations mixtes)
  - Construction, acquisition, réhabilitation et gestion des hébergements d'urgence
  - Participation aux opérations de création de structures d'hébergement à destination des jeunes travailleurs sous maîtrise d'ouvrage des offices H.L.M.
  
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :**
  - Construction, gestion d'une piscine intercommunale,
  - Construction et gestion de la salle de cinéma Le Balzac reconnue d'intérêt communautaire
  
- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :** voirie des zones d'activités.
  
- **Création et gestion de maison de services au public au sein du siège communautaire.**

# Champs de compétences de l'EPCI

## Facultatives

- **Elaboration et actualisation du Projet de Territoire** garantissant la vitalité, l'attractivité et le développement des communes membres.
- **Soutien aux organismes d'aide à l'emploi.**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** (création d'un SPANC).
- **Politique sportive et culturelle :**
  - Aides aux associations ayant pour objectif le maintien d'une activité cinématographique,
  - Aides aux associations du territoire présentant un projet pédagogique pour l'apprentissage de la musique en cohérence avec les orientations communautaires, validé par une convention d'objectifs.
- **Politique en faveur de la Petite Enfance.**
- **Transport :**
  - Organisation de circuits de transports non urbains avec une convention de second rang avec la région
  - Organisation des circuits de transports scolaires.

# Champs de compétences de l'EPCI

## Facultatives

- **Tourisme** : mise en place et entretien d'une signalétique sur l'itinéraire cyclable jacquaire reconnu d'intérêt communautaire.
- **Numérique** : établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.
- **Action médico-sociale** : construction, aménagement, entretien et gestion d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire reconnue d'intérêt communautaire à Château-Renault.
- **Gendarmerie** : construction, aménagement, entretien et gestion de la gendarmerie de Château-Renault.
- **Prestations de service** pour le compte de collectivités et d'établissements publics de coopération intercommunale.
- **Adhésion à un syndicat mixte** pour l'exercice de ses compétences.

# Projet de Territoire réactualisé

## Stratégie et prospection économique



2015 - 2016	2017 - 2018	2019 - 2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forum de l'économie en lien avec l'AICR 😊</li> <li>• Fonds d'aide aux actions collectives des artisans et commerçants 😊</li> <li>• Pôle d'insertion CRI à la ferme de Bellevue à Autrèche (installé en 2017) 😊</li> <li>• Développement des circuits courts en collaboration avec la Chambre d'Agriculture 😊</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien du développement du site d'activités INRA 😊 😊</li> <li>• Construction d'ateliers relais à Autrèche (reporté en 2020)</li> <li>• phases 0 et 1 Porte de Touraine à Autrèche 😊</li> <li>• Aménagement d'un Office de Tourisme et renforcement des moyens d'animation 😊</li> <li>• Création d'itinéraires cyclables</li> <li>• Etude pour la signalétique des lieux touristiques 😊 😊</li> <li>• 2ème Forum de l'économie en lien avec l'AICR, collège et lycée 😊</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de création d'une pépinière d'entreprises 😞</li> <li>• Le Castelrenaudais : Territoire d'Industrie 😊</li> <li>• Maison du tourisme et entrée du musée du cuir 😊</li> <li>• ORT 😊</li> <li>• OPAH/RU 😊</li> <li>• 3ème Forum de l'économie en lien avec l'AICR, 😊</li> <li>• Extension ZA Porte de Touraine 😊</li> <li>• Reprise du multi-services des Hermites 😊</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et accompagnement personnalisé des entreprises en phase de création ou de développement</li> </ul>		



Réalisé



En cours



En projet



A l'arrêt ou abandonné

# Projet de Territoire réactualisé

## Equipements sportifs et services à la population



2015 - 2016	2017 - 2018	2019 - 2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion du centre aquatique couvert : mise en place du planning des animations et transport des scolaires vers cet équipement (réalisée 2017) 😊</li> <li>Choix et programmation des spectacles proposés pour la saison culturelle intercommunale de 2017</li> <li>Aménagement du cinéma Le Balzac et réflexion sur sa modernisation 😊</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de modernisation du cinéma Le Balzac 😊</li> <li>Projet culturel autour de l'apprentissage de la musique 😊</li> <li>Etude sur la prise de compétence « Construction et gestion des nouveaux équipements sportifs » 😞</li> <li>Fonds de concours des aménagements sportifs pour les jeunes 😊😊</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de compétence « Construction et gestion des nouveaux équipements sportifs » 😞</li> <li>Prise de compétence « Soutien aux associations sportives » 😞</li> <li>Subventions aux associations proposant l'apprentissage de la musique aux jeunes 😊</li> </ul>

😊 Réalisé

😊 En cours

😞 En projet

😞 A l'arrêt ou abandonné



# Projet de Territoire réactualisé

## Protection du Milieu Naturel



2015 - 2016	2017 - 2018	2019 - 2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réflexion préalable à la création d'une déchetterie à l'ouest du territoire en collaboration avec la Communauté de Communes du Vouvrillon 😞</li> <li>Extension de la déchetterie de Château-Renault 😊</li> <li>Aménagement de quai pour Nouzilly 😊</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes sur la prise des compétences « Eau » et « Assainissement » 😊</li> <li>Prévention des inondations et protection des milieux aquatiques (compétence GEMAPI) 😊</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de compétence « Eau » (reportée) 😞</li> <li>Prise de compétence « Assainissement » (reportée) 😞</li> <li>Transfert de la gestion des déchets au SMICTOM 😊</li> </ul>

😊 Réalisé

😬 En cours

😐 En projet

😞 A l'arrêt ou abandonné

# Projet de Territoire réactualisé

## Petite Enfance – Enfance Jeunesse



2015 - 2016	2017 - 2018	2019 - 2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension du multi-accueil : création d'un pôle Petite Enfance 😊</li> <li>Travail en commun entre les Communautés du Vouvrillon et du Castelrenaudais pour le développement du nombre de place d'accueil sur la crèche de Monnaie 😞</li> <li>Développement du Relais Assistants Maternels (intensification des jardins d'enfants) 😊</li> <li>Réflexion sur un projet de nouvelles activités d'éveil au sein du pôle Petite Enfance 😊</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des activités d'éveil au sein du pôle Petite Enfance 😊</li> <li>Nouvelles activités CEJ coordonnateur enfance jeunesse 😊</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajustement de l'intervention sur la crèche familiale 😊</li> <li>Optimisation des solutions d'accueil pour la Petite Enfance 😊</li> </ul>

😊 Réalisé

😊 En cours

😞 En projet

😞 A l'arrêt ou abandonné

# Projet de Territoire réactualisé

## Territoire



2015 - 2016	2017 - 2018	2019 - 2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion à la mise en place d'un PLU intercommunal 😊</li> <li>• Prise de compétence PLUi 😊</li> <li>• Réflexion sur les services de transport vers les gares et équipements (cadencement lignes tram-train-autocar) et sur un service de rabattement urbain vers la gare de Château Renault et vers l'agglomération de Tours</li> <li>• Transfert de compétence « Transports scolaires » 😊</li> <li>• Travaux de montée en débit sur Dame-Marie-Les-Bois et Crotelles 😊</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de compétence « Voirie » 😞</li> <li>• Développement du pôle d'expertise technique et administratif d'aide aux communes 😊</li> <li>• Actions concrètes PLH 😊 😊</li> <li>• Prise de compétence (gestion et emprunt) Gendarmerie 😊</li> <li>• Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Château-Renault 😊</li> <li>• Acquisition de matériels techniques mutualisés (désherbeurs, stands, scène mobile,...) 😊</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire 😊</li> <li>• Ouverture de la MSAP 😊</li> </ul>

😊 Réalisé

😊 En cours

😞 En projet

😞 A l'arrêt ou abandonné

# Prospective financière consolidée du projet de territoire réactualisé en 2020

## Hypothèses

- **Postulat :**

Dans un contexte d'absence de maîtrise des recettes de la collectivité (réforme de la Taxe d'habitation, évolution des dotations) et d'une volonté politique de développement du territoire, une prospective financière consolidée (budget général et budgets annexes, **hors SPANC**) a été réalisée sur la base du projet de territoire et des projets actés ou envisagés détaillés ci-dessous.

- **Hypothèses principales et projets envisagés étudiés :**

- **Recettes pérennes :**

- Diminution de 5% des dotations d'Etat par an pour la dotation d'intercommunalité et 2% par an pour la dotation de compensation. Hypothèse d'une suppression du FPIC (125 000€) en 2021,
- Estimation d'une augmentation des recettes fiscales hors TH de 1% par an (effet base), et 2% pour la TH (fraction de TVA)
- Estimation des ventes des terrains des zones aménagées : 100 000€ par an,
- Evolution des recettes des services : 1% par an
- Emission de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

- **Recettes ponctuelles en 2020 :**

- Remboursement de l'assurance statutaire sur indisponibilités connues (congé longue maladie, maladie ordinaire)

# Prospective financière consolidée du projet de territoire réactualisé en 2020

## Hypothèses

- **Dépenses pérennes :**
  - Augmentation des dépenses de maintenance, entretien et fiscalité d'un bâtiment supplémentaire au patrimoine communautaire : Office de tourisme-Accueil Musée du cuir
  - Intégration du service Ordures ménagères au budget principal consécutivement à l'adhésion au SMICTOM
  - Charges salariales :
    - Intégration de l'agent en charge de la gestion de la base des usagers de la redevance des ordures ménagères,
    - Recrutement d'un chargé de mission animation, développement et coordination touristique (mutualisé à 50% avec la ville de Château-Renault)
    - Recrutement d'un chargé de mission opération de revitalisation du territoire,
    - Recrutement du coordonnateur petite enfance / enfance jeunesse,
    - Recrutement d'emplois saisonniers pour l'été (centre aquatique, accueil-transport scolaire-MSAP, office de tourisme),
    - Prise en charge de l'ARE (Allocation retour à l'emploi) en auto-assurance pour un agent (2019-2020),
- **Les projets envisagés issus des débats des différentes commissions et du projet de territoire sont détaillés dans la prospective financière consolidée.**

# Programme pluriannuel d'investissement issu des débats des différentes commissions

Programme d'investissement	BP 2019	Estim. 2019	2020	2021	2022	2023
<b>Total :</b>	<b>2 702 031 €</b>	<b>1 153 834 €</b>	<b>2 110 300 €</b>	<b>1 114 000 €</b>	<b>719 250 €</b>	<b>647 250 €</b>
<b>Services communautaires :</b> <i>2020 : Travaux : ravalement, marquise, étanchéité verrière, grille de sécurité, dépose compteurs (siège et bâtiment technique), Matériel informatique (serveur-licences) - Site internet – Matériels</i>	97 148 €	39 242 €	135 230 €	42 500 €	42 500 €	42 500 €
<b>Concours aux communes membres :</b> <i>2020 : Matériels mis à disposition - Fonds de concours offre médicale, Fonds de concours réseaux vers Biotech Nouzilly - Aménagements pour la jeunesse – THD – Smart city : bornes WI-Fi</i>	450 100 €	312 434 €	156 600 €	97 000 €	82 000 €	10 000 €
<b>Volet économique :</b> <i>2020 : Soutien financier à l'économie – Signalétique des ZA – Aménagements des ZA – Travaux bâtiments communautaires loués – MSP – Gendarmerie – Aménagement d'un commerce de proximité</i>	1 597 011 €	706 840 €	2 330 800 €	604 500 €	722 500 €	542 500 €
<b>Volet touristique :</b> <i>2020 : Aménagement et équipement d'un bâtiment office de tourisme – Signalétique chemins de randonnées</i>	227 000 €	17 544 €	405 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>Volet habitat :</b> <i>2020 : PLUi – Soutien politique habitat accès à la propriété – Investissements sur l'AADGV</i>	166 500 €	122 240 €	249 740 €	140 000 €	90 000 €	90 000 €
<b>Volet sportif :</b> <i>2020 Aménagements extérieurs centre aquatique – borne d'accueil</i>	38 172 €	30 401 €	138 550 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €
<b>Volet culturel :</b> <i>2020 : Finalisation des Aménagements du cinéma</i>	106 100 €	102 825 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>Volet familial :</b> <i>2020 : Luminaires et aménagements extérieurs pôle petite enfance – Matériel de puériculture</i>	20 000 €	10 478 €	18 380 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

# Prospective financière consolidée

ANNEES	Estim. 2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	6 989 120 €	7 530 770 €	7 098 007 €	7 144 398 €	7 174 531 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 690 000 €	7 016 843 €	6 936 846 €	6 946 081 €	6 963 214 €
CAF brute de l'exercice (recettes - dépenses de fonctionnement)	1 299 120 €	513 928 €	161 161 €	198 317 €	211 317 €
Remboursement du capital de la dette	172 099 €	172 542 €	165 250 €	168 090 €	163 240 €
<b>CAF nette de l'exercice</b> <i>= financement disponible, après remboursement de la dette, pour financer les investissements</i>	1 127 021 €	341 386 €	-4 089 €*	30 227 €*	48 077 €*

- La capacité d'autofinancement brute (CAF) est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle sert à financer les annuités de la dette (CAF nette) et les projets d'investissement,
- En 2015, la CAF nette s'élevait à 1,26 millions. En **2020, la CAF nette (qui intègre le service ordures ménagères qui était antérieurement géré en budget annexe SPIC) est estimée à 341 386 € et continue de se dégrader.** Les recettes de fonctionnement augmentent moins rapidement que les dépenses de fonctionnement.
- Côté recettes, une **baisse des dotations** est programmée sous l'impact d'une politique générale de réduction des dépenses publiques de l'Etat, et de l'hypothèse de la suppression du FPIC à partir de 2021\* (125 000€), d'un **coefficient d'intégration fiscal** (CIF) inférieur à la moyenne national qui dégrade notre dotation d'intercommunalité. Aucune prise de compétence nouvelle n'est envisagée.
- Côté dépenses, une augmentation des charges fixes consécutive à l'augmentation du patrimoine bâti (fluides, maintenance, impôts,...) et un renforcement des services pour mettre en œuvre l'ensemble des actions définies,....

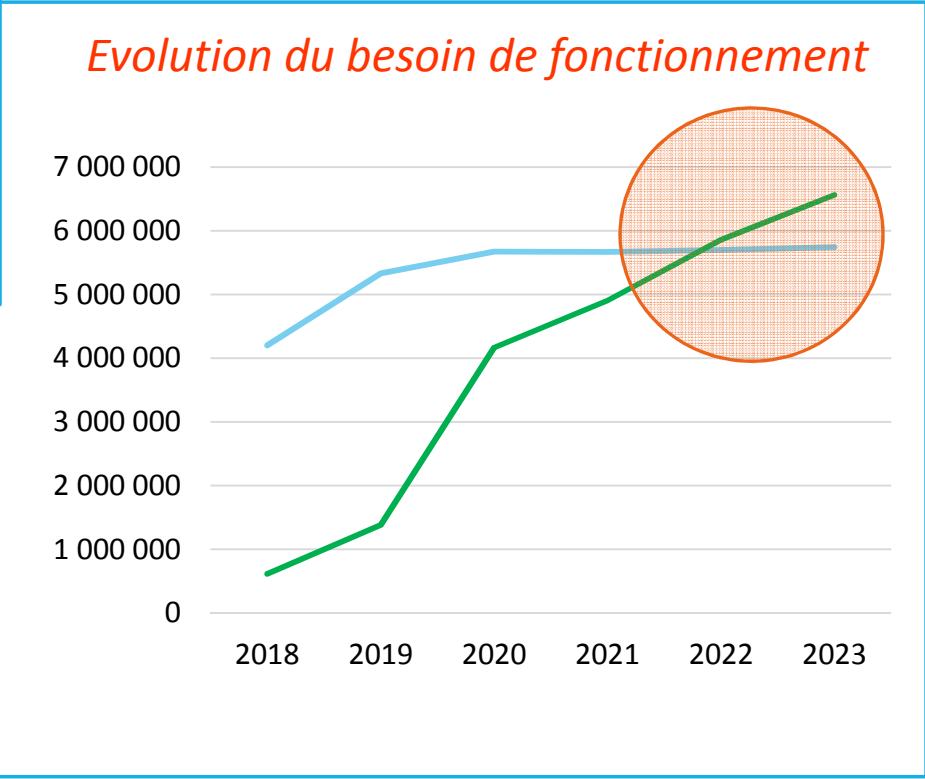
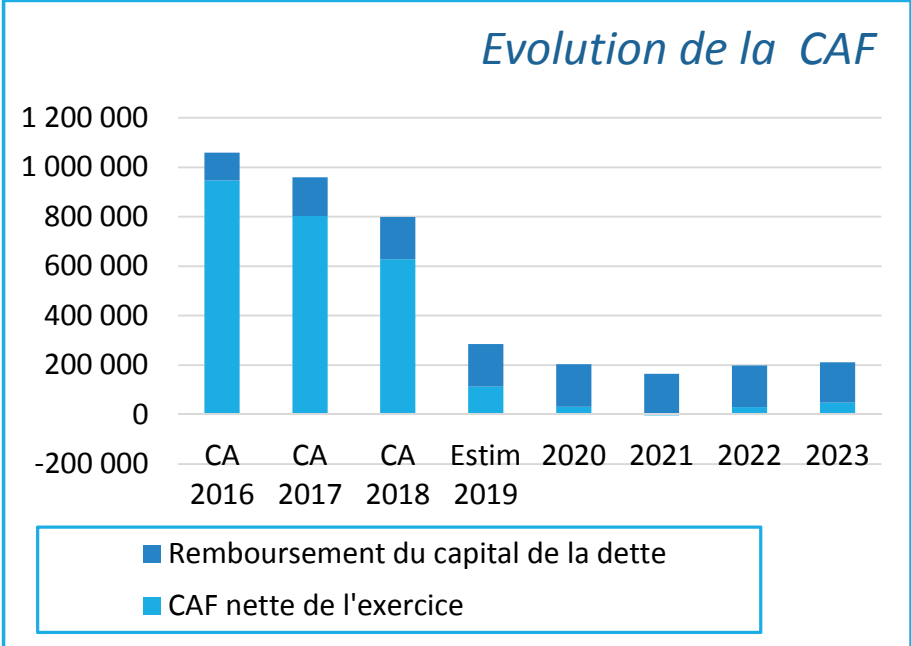
# Prospective financière consolidée

- **L'excédent antérieur de 2 614 749€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cumulé à la CAF nette dégagée en 2017, 2018 et prévisionnelle 2019 permettent de financer en partie les actions programmées et envisagées.**

ANNEES	Estim. 2019	2020 (intégration résultats de clôture OM)	2021	2022	2023
Excédent au 1 <sup>er</sup> janvier	4 397 997 €	4 861 110 €	2 420 991 €	1 678 402 €	752 129 €
CAF nette de l'année	1 127 021 €	341 386 €	-4 089 €	30 227 €	48 077 €
Solde de la section d'investissement	- 770 435 €	- 2 781 505 €	- 738 500 €	- 956 500 €	- 704 500 €
Excédent au 31 décembre, cumulé et fléché sur les projets engagés (ZAC, THD, Tourisme,...)	4 754 583 €	2 420 991 €	1 678 402 €	752 129 €	95 706 €



# Prospective financière consolidée



# La dette globale

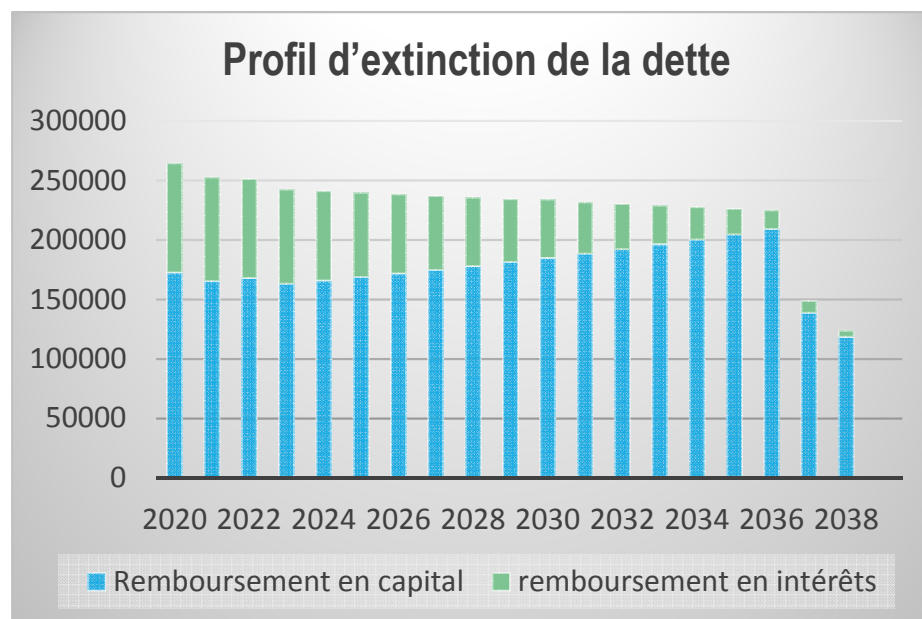
L'encours de la dette au **1<sup>er</sup> janvier 2020** est de **3 342 227€**, composée de :

- 1 emprunt sur le budget général, générant 50 000€ de remboursement de capital et 11 222€ d'intérêt en 2020.
- 5 emprunts sur le budget Immeubles de rapport, générant 122 543€ de remboursement de capital et 81 392€ d'intérêt en 2020 (dont 2 emprunts reçus lors de la prise de compétence de la gendarmerie).

La capacité de remboursement de la Communauté de Communes du Castelrenaudais au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de **6,5 années**, compte tenu d'une CAF brute prévisionnelle de 513 928 €.

En 2023, la capacité de remboursement sera de 13,4 années compte tenu d'un encours de la dette de 2 836 346 € et d'une CAF brute prévisionnelle de 211 317 €.

(Plafond d'endettement pour les EPCI de plus de 50 000 habitants entre 11 et 13 ans) – loi de programmation des finances 2018-2022



# Prospective financière consolidée

## Conclusion

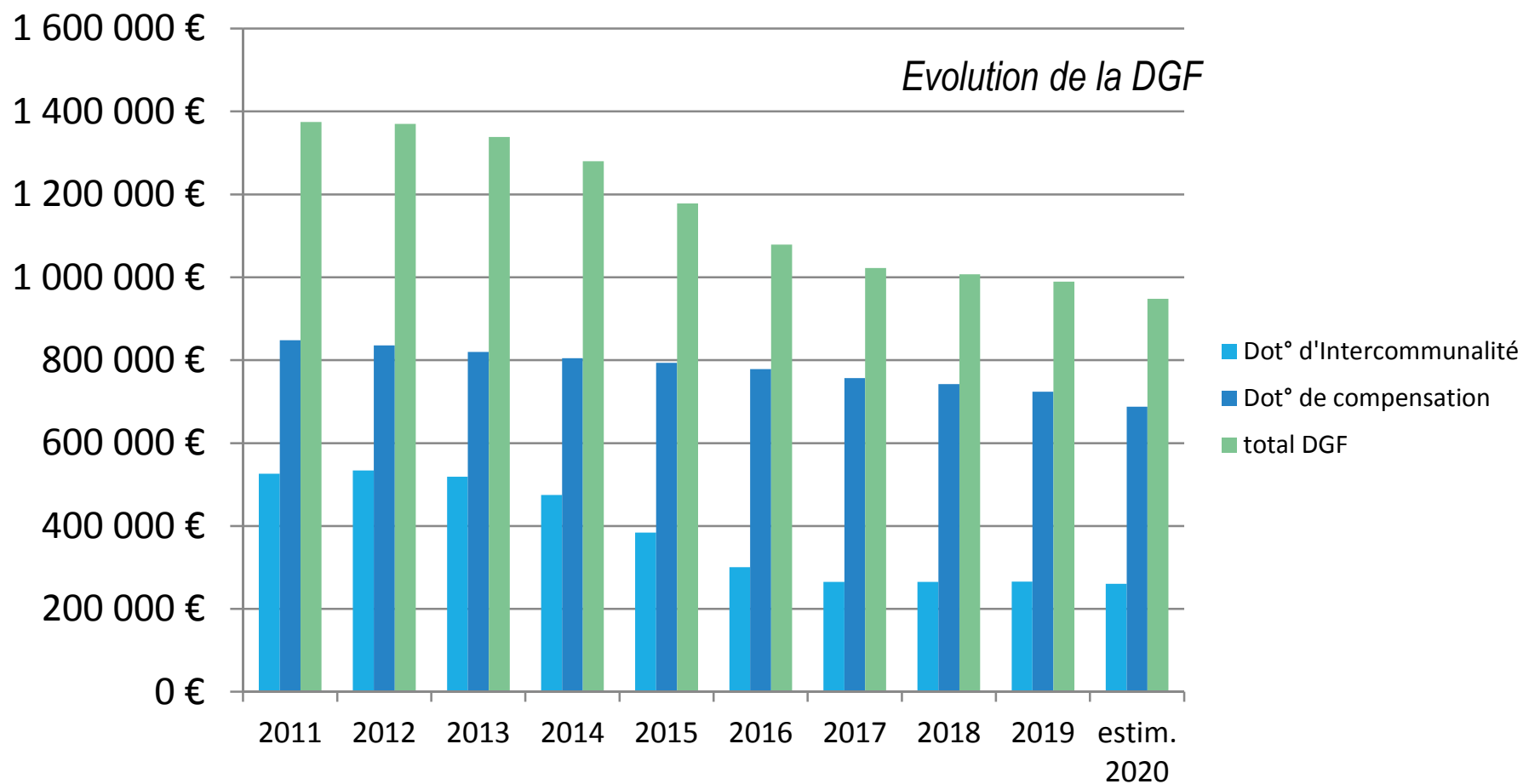
Selon les éléments du Programme pluriannuel d'investissement établi de 2020 à 2023, il ressort que les besoins en financement sont supérieurs à la CAF dégagée par la section de fonctionnement.

Ce besoin de financement pourra être comblé en partie par l'utilisation des excédents des exercices antérieurs.

Les autres options possibles sont :

- Une révision du projet de territoire (dans les actions programmées, dans leur délai de réalisation ou dans leur possibilité de subventionnement)
- En théorie, un financement de certains projets par l'emprunt. L'utilisation du levier fiscal

# La Dotation globale de fonctionnement



# Les recettes fiscales

- **Les règles de lien :**

En 2020, le taux de la Taxe d'Habitation est gelée (art. 5 du projet de loi de finances) afin de limiter les hausses de cotisation pour les contribuables restant assujettis, et limiter le coût pour l'Etat.

La taxe foncière sur les propriétés bâties remplace la taxe d'habitation comme indicateur pivot dans les règles de lien lors de la variation des taux d'imposition.

Le taux de CFE ne pourra pas augmenter dans une proportion supérieure au taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, ou au taux moyen pondéré des taxes foncières (bâtie et non bâtie).

- **Coefficient de variation proportionnelle**

Pour maintenir une pression fiscale identique sur les différents acteurs locaux, il est préconisé une variation proportionnelle des taux.

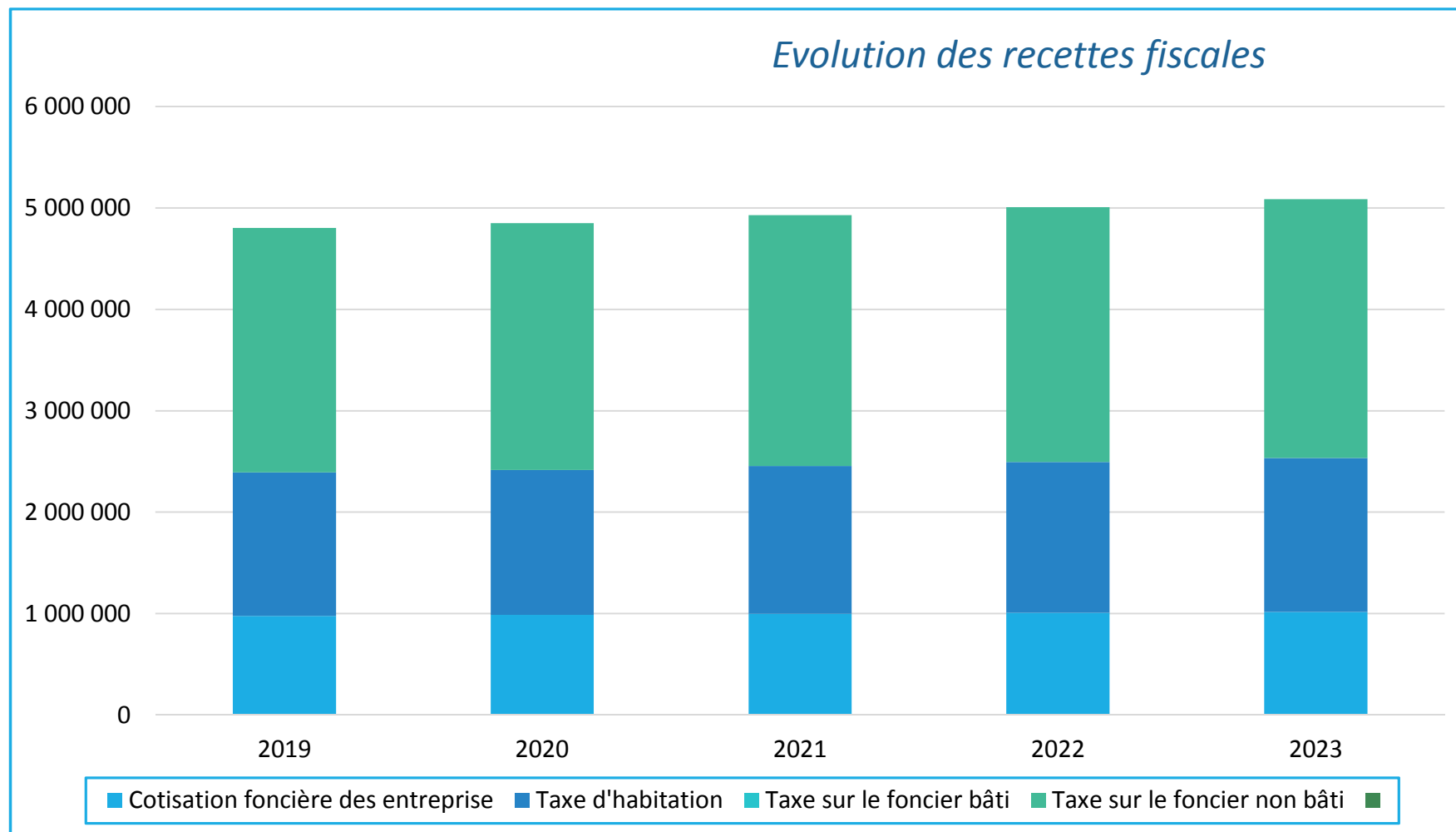
- **Impact du levier fiscal**

L'introduction d'un taux de fiscalité sur les propriétés bâties et l'augmentation des taux de fiscalité impactent le CIF (coefficient d'intégration fiscal qui mesure le rapport entre les produits fiscaux perçus par l'EPCI et les produits fiscaux de ses communes membres), et la DGF (dotation globale de fonctionnement), deux ans plus tard.

# Les recettes fiscales

	2019 notifié	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>						
Base cotisation foncière (CFE)	4 391 000	4 434 910	4 479 259	4 524 052	4 569 293	4 614 986
Taux de CFE	22,26%	22,26%	22,26%	22,26%	22,26%	22,26%
Produit de la CFE	977 437 €	987 211 €	997 083 €	1 007 054 €	1 017 125 €	1 027 296 €
<b>Taxe d'habitation (évolution de la base sur fraction TVA)</b>						
Base nette imposable taxe d'habitation	16 246 000	16 408 460	16 736 630	17 071 360	17 412 785	17 761 040
Taux taxe d'habitation	8,71%	8,71%	8,71%	8,71%	8,71%	8,71%
Produit de la taxe d'habitation	1 415 027 €	1 429 177 €	1 457 760 €	1 486 915 €	1 516 653 €	1 546 986 €
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>						
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	13 092 000	13 222 920	13 355 149	13 488 700	13 623 587	13 759 823
Taux taxe foncière sur le bâti	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>						
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	1 153 000	1 164 530	1 176 175	1 187 937	1 199 816	1 211 814
Taux taxe foncière sur le non bâti	1,5900%	1,5900%	1,5900%	1,5900%	1,5900%	1,5900%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	18 333€	18 516 €	18 701 €	18 888 €	19 077 €	19 268 €
<b>Produit des taxes directes</b>	<b>2 410 797 €</b>	<b>2 434 904 €</b>	<b>2 473 544 €</b>	<b>2 512 857 €</b>	<b>2 552 855 €</b>	<b>2 593 550€</b>
Reversement FNGIR	208 082 €	208 082 €	208 082 €	208 082 €	208 082 €	208 082 €
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>2 202 715 €</b>	<b>2 226 822 €</b>	<b>2 265 462 €</b>	<b>2 304 775 €</b>	<b>2 344 773 €</b>	<b>2 385 468 €</b>

# Les recettes fiscales



# Les recettes fiscales

## Comparatif des CC de l'Indre et Loire

Année 2018	CC Castelrenaudais	CC Bléré Val de Cher	CC Val d'Amboise	CC Gatines Choisses Pays de Racan	CC Touraine Vallée de l'Indre	CC Touraine Est Vallées	CC Chinon Vienne et Loire	CC Touraine Val de Vienne	CC Ouest Val de Loire
CFE	22,26%	23,17%	22,11%	21,29%	22,44%	22,01%	23,74%	22,80%	22,27%
TH	8,71%	8,80%	8,83%	8,79%	9,46%	8,92%	8,48%	9,72%	8,74%
TFNB	1,59%	2,34%	2,51%	2,23%	2,55%	2,47%	5,42%	3,92%	2,11%
TFB	0,00%	1,00%	0,00%	0,08%	1,89%	1,00%	2,81%	1,28%	1,00%



# Les recettes fiscales

	2019 notifié	2020 (taux =)	2020 (taux +0,2%)	2020 (taux +0,6%)	2020 (taux +1%)
<b>Cotisation foncière des entreprises</b> (taux entre 21 et 23% en Indre et Loire en 2018)					
Base cotisation foncière (CFE)	4 391 000	4 434 910	4 434 910	4 434 910	4 434 910
Taux de CFE	22,26%	22,26%	22,30%	22,40%	22,48%
Produit de la CFE	977 437 €	987 211 €	988 985 €	993 420 €	996 968 €
Supplément de produit en € par rapport à 2019		+ 9 774 €	+ 11 548 €	+ 15 983 €	+ 19 531 €
Part EPCI simulée pour une base foncière de 30 000€		6 678 €	6 690 € (+ 12€)	6 720 € (+ 42€)	6 744 € (+66€)
<b>Taxe d'habitation</b> (évolution de la base sur une fraction de TVA = taux gelé au niveau de 2019)					
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>					
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	1 153 000	1 164 530	1 164 530	1 164 530	1 164 530
Taux taxe foncière sur le non bâti	1,59%	1,59%	1,59%	1,60%	1,61%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	18 333€	18 516 €	18 516 €	18 632 €	18 748 €
Supplément de produit en € par rapport à 2019		+ 183 €	+ 183 €	+ 299 €	+ 415 €
Part EPCI simulée pour une base foncière de 1 500€		24 €	24 € (+0€)	24 € (+0€)	24 € (+0€)
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>					
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	13 092 000	13 222 920	13 222 920	13 222 920	13 222 920
Taux taxe foncière sur le bâti	0,00%	0,00%	0,20%	0,60%	1,00%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	0 €	0 €	26 446 €	79 337 €	132 229 €
Supplément de produit en € par rapport à 2019			+ 26 446 €	+ 79 337 €	+ 132 229 €
Part EPCI simulée pour une base foncière de 2 000€		0€	4€ (+4€)	12€ (+12€)	20€ (+20€)



**Communauté  
de Communes  
du Castelnaudais**

# ANNEXES

# Annexe

## Gestion prévisionnelle des emplois

BUDGET GÉNÉRAL	LIBELLÉ FONCTION	GRADE	DÉFINITION DU POSTE	POSTES POURVUS		
				Année 2020	Année 2021 (projection)	Année 2022 (projection)
<b>Direction</b>	Directrice générale des services	Emploi fonctionnel DGS	TC	1	1	1
	Directeur adjoint des services	Attaché	TC	1	1	1
<b>Pôle aménagements et développement territorial</b>	Développement urbain et aménagement du territoire	Ingénieur	TC	0	1	2
		Technicien	TC	2	1	0
		Rédacteur	TC	1	1	1
	Animation et développement touristique	Rédacteur	TC	1	1	1
	MSAP - emploi	Adjoint administratif	TC	1	2	2
	Transports scolaires	Adjoint administratif ppal 2cl	TC	1	1	1
		Adjoint technique	TNC 25/35ème	1	1	1
	Marchés publics, patrimoine communautaire, travaux	Rédacteur	TC	1	1	1
		Technicien ppl 2cl	TC	1	1	1
	Services techniques, entretien des locaux	Adjoint technique ppal 2cl	TC	1	0	0
		Adjoint technique	TC	2	2	2
		Adjoint technique	TNC 21,75/35 <sup>ème</sup>	1	1	1
		Adjoint technique	TNC 12,5/35 <sup>ème</sup>	1	1	1
	Assistante de projets, communication	Rédacteur	TC	1	1	1

# Annexe

## Gestion prévisionnelle des emplois

BUDGET GÉNÉRAL	LIBELLÉ FONCTION	GRADE	DÉFINITION DU POSTE	POSTES POURVUS		
				Année 2020	Année 2021 (projection)	Année 2022 (projection)
<b>Pôle services généraux, finances, ressources humaines</b>	Services généraux, assemblées-commissions-réunions	Rédacteur ppal 2cl	TC	1	1	1
	Accueil	Adjoint administratif	TNC 32/35	1	1	1
	Ressources humaines	Rédacteur ppal	TC	1	1	1
	Comptabilité	Rédacteur	TC	1	1	1
		Adjoint administratif ppal 2cl	TC	1	1	1
		Adjoint administratif	TC	1	1	1
	Chargé de mission auprès de la DGS	Attaché	TC	1	1	1
		Rédacteur	TC	1	1	1

# Annexe

## Gestion prévisionnelle des emplois

BUDGET GÉNÉRAL	LIBELLÉ FONCTION	GRADE	DÉFINITION DU POSTE	POSTES POURVUS		
				Année 2020	Année 2021 (projection)	Année 2022 (projection)
<b>Pôle Petite-enfance Enfance-jeunesse</b>	Coordination enfance jeunesse	Animateur	TC	1	1	1
	Coordination petite enfance	Rédacteur ppal 1cl	TC	1	1	1
	Multi accueil	Educateur de jeunes enfants 1 <sup>ère</sup> classe	TC	2	2	2
		Educateur de jeunes enfants 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 28/35	1	1	1
		Auxiliaire de puériculture	TC	0	1	1
		Auxiliaire de puériculture	TNC 28/35	1	1	1
		Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	0	0
		Adjoint d'animation	TNC 28/35	1	1	1
		Adjoint technique ppl 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	1	1
		Adjoint technique	TC	1	1	1
	RAM et Crèche familiale	Educateur de jeunes enfants 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1	1	1
		Educateur de jeunes enfants 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	1	1
		Assistants maternelles	TC	5	5	5

# Annexe

## Gestion prévisionnelle des emplois

BUDGET GÉNÉRAL	LIBELLÉ FONCTION	GRADE	DÉFINITION DU POSTE	POSTES POURVUS		
				Année 2020	Année 2021 (projection)	Année 2022 (projection)
Pôle Equipement aquatique	Direction	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 2cl	TC	0	2	2
		Educateur territorial des activités physiques et sportives principal	TC	1	0	0
	Activités aquatiques	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 2cl	TC	1	1	1
		Educateur territorial des activités physiques et sportives	TC	3	3	3
		Educateur territorial des activités physiques et sportives	TNC 18/35 <sup>ème</sup>	1	1	1
		Opérateur des activités physiques et sportives	TC	1	0	0
	Accueil, caisse, entretien	Adjoint administratif ppal 2cl	TC	1	1	1
		Adjoint technique ppl 2cl	TC	1	1	1
		Adjoint technique	TNC	1	1	1

# Annexe

## Gestion prévisionnelle des emplois

BUDGET SPANC	LIBELLÉ FONCTION	GRADE	DÉFINITION DU POSTE	POSTES POURVUS		
				Année 2020	Année 2021 (projection)	Année 2022 (projection)
<b>Service SPANC</b>	Technicien SPANC	Technicien principal de 2 <sup>°</sup> cl	TC	1	1	1
<b>Masse salariale globale (Rémunérations brutes + charges patronales budget général et spanc)</b>				<b>2 012 000 €</b>	<b>2 021 000 €</b>	<b>2 054 800 €</b>
<b>Nombre d'agents</b>				53	53	53